



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2417

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**Rapporteur : Monsieur Crédoz**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flacconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

**Séance publique du 12 septembre 2011****Délibération n° 2011-2417**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centres de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le conseil de Communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face, notamment, aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

**1° - Transfert de 5 emplois du Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud au sein des services de la Communauté urbaine de Lyon**

Délégation générale au développement économique et international

*Direction des services aux entreprises*

Délégation générale au développement urbain

*Direction de la planification et des politiques d'agglomération*

Depuis 2004, la Communauté urbaine a structuré un réseau de développeurs économiques sur son territoire afin d'assurer une mission de proximité au service des entreprises. Par ailleurs, l'Agenda 21 de la Communauté urbaine s'est décliné territorialement sur des portions du territoire de l'agglomération, et notamment sur la Vallée de la chimie, avec une démarche expérimentale lancée en 2006.

Pour le sud de l'agglomération (territoires des Lônes et Côteaux du Rhône, portes du sud, Lyon 7° et Vallée de la Chimie), ces 2 missions ont historiquement été prises en charge par l'association Comité de bassin d'emploi Lyon-sud (CBELS). Elles se sont traduites opérationnellement par la mise en place de développeurs économiques de proximité et d'un chef de projet Agenda 21 Vallée de la chimie. Ces 2 missions ont fait l'objet d'un financement par la Communauté urbaine qui attribue une subvention annuelle de l'ordre de 515 000 € à cette association. Ce financement a permis d'assurer les missions de proximité auprès des entreprises (avec une moyenne de 275 rendez-vous par an) et d'animation économique du territoire (développement de services collectifs auprès des entreprises, projet de territoire, relations aux communes, etc.).

Les communes adhérentes jusqu'alors au CBELS (Feyzin, Saint Fons et Pierre Bénite) ont souhaité ne pas voir perdurer l'activité globale de cette structure au delà de l'année 2011 et l'association a, en conséquence, pris la décision de cesser son activité.

La Communauté urbaine, compétente en matière de développement économique, a mis en place, à travers le financement de ce dispositif et son organisation territoriale, un service public local. En prenant acte de la cessation envisagée de l'activité de cette association, il est proposé de transférer à la Communauté urbaine l'activité d'animation économique de proximité assurée par celle-ci et plus spécifiquement les 5 emplois de cette association concernés par cette activité, à compter du 1er octobre 2011.

Plus précisément, il s'agit de :

- 4 emplois de développeurs économiques locaux, qui seraient affectés à la délégation générale au développement économique et international (DGDEI) - direction des services aux entreprises - service développement local,
- un emploi de chef de projet pour l'Agenda 21 territorial Vallée de la chimie, rattaché à la délégation générale au développement urbain (DGDU) - direction de la planification et des politiques d'agglomération - service stratégies d'agglomération.

Juridiquement, ce transfert s'inscrit dans le cadre de l'article 14 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires qui dispose que :

*"Lorsque l'activité d'une personne morale de droit public employant des agents non titulaires de droit public est reprise par une autre personne publique dans le cadre d'un service public administratif, cette personne publique propose à ces agents un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires. Sauf disposition législative ou réglementaire ou conditions générales de rémunération et d'emploi des agents non titulaires de la personne publique contraires, le contrat qu'elle propose reprend les clauses substantielles du contrat dont les agents sont titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération. Les services accomplis au sein de la personne publique d'origine sont assimilés à des services accomplis au sein de la personne publique d'accueil. En cas de refus des agents d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne publique qui reprend l'activité applique les dispositions relatives aux agents licenciés".*

En application de ces dispositions, les 4 salariés, actuellement liés au CBELS par un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, se verront proposer par la Communauté urbaine de Lyon un contrat à durée indéterminée de droit public sur le fondement de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le cinquième emploi sera à pourvoir, le salarié l'occupant actuellement étant en mobilité.

Les 4 salariés intégrés par la Communauté urbaine le seront sur la base :

- d'un emploi d'attaché territorial 1er échelon,
- d'un emploi d'attaché territorial 5° échelon,
- d'un emploi d'attaché territorial 6° échelon,
- d'un emploi d'attaché territorial 8° échelon.

Le financement s'effectue dans le cadre d'un transfert de la dépense, assurée jusqu'à présent par la Communauté urbaine *via* une subvention, vers la masse salariale de la Communauté.

## **2° - Créations d'emplois**

Délégation générale au développement économique et international

*Direction des services aux entreprises - Service innovation et compétitivité*

La Communauté urbaine de Lyon fait partie des villes référentes dans le développement des smart grid, du développement durable et, plus globalement, dans la construction de la ville intelligente. A ce titre, une cellule "Grand Lyon expérimentation" est créée pour définir les axes d'expérimentations prioritaires pour nouer des partenariats avec les entreprises privées les plus innovantes et pour déployer des produits et services innovants en lien avec la ville.

Pour assurer cette mission et répondre à cet objectif, la mise en place d'un poste de chargé de mission de catégorie A expérimentation/smart city au sein du service innovation et compétitivité est proposée.

*Délégation générale au développement urbain*

*Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain*

Pour faire face à la prise en charge de missions de coordination sur les territoires en politique de la ville, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie B.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la délégation.

Délégation générale aux ressources

*Service communication interne*

Il convient de procéder à la création d'un emploi administratif de catégorie B afin de permettre la pérennisation d'un agent de l'équipe parcours mobilité. Cette création n'entraîne pas de coût de masse salariale supplémentaire.

*Direction des ressources humaines*

Dans le cadre de la mise en œuvre de différents projets communautaires dont la durée est limitée dans le temps ou pour faire face à des besoins saisonniers qui ne peuvent être assurés dans les meilleures conditions par les personnels en place, le recrutement ponctuel de personnel supplémentaire est souvent nécessaire. 2 emplois d'attaché ont été créés par délibération n° 1999-4510 du 27 septembre 1999 ; 2 emplois d'ingénieur, 2 emplois de technicien supérieur et 2 emplois de rédacteur ont été créés par délibération n° 2007-4387 du 10 septembre 2007 et 4 emplois d'adjoints administratifs territoriaux ont été créés par délibération n° 2008-0273 du 24 septembre 2008.

Compte tenu des différents projets à durée limitée dans le temps, il s'avère nécessaire de procéder à la création d'emplois supplémentaires dans plusieurs cadres d'emplois sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, soit un emploi d'attaché, 2 emplois de rédacteur, 2 emplois de technicien, un emploi d'agent de maîtrise, 2 emplois d'adjoints techniques de 1ère classe. La gestion et l'attribution de ces emplois sont assurées par la direction des ressources humaines en lien avec les services. Il s'agit de postes non pourvus qui sont mis à la disposition des directions selon leur demande et la situation de leurs enveloppes de masse salariale, pour une durée déterminée pour répondre à un besoin occasionnel. Ces postes sont pilotés par la direction des ressources humaines pour faciliter la gestion des variations d'activités, sans faire varier l'effectif payé autorisé de la Communauté urbaine.

### **3° - Créations d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité**

Direction de la logistique et des bâtiments

L'unité déménagements nécessite la création d'un emploi d'agent de maîtrise par suppression d'un emploi d'adjoint technique.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction générale

*Direction de la communication*

Création d'un emploi d'attaché par suppression d'un emploi d'administrateur.

Création d'un emploi d'attaché par suppression d'un emploi de technicien territorial.

Ces créations sont prises en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

### **4° - Transformations d'emplois**

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion des recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

Délégation générale au développement économique et international

*Direction des ressources et de la performance*

Transformation d'un emploi d'administrateur en attaché, conformément au comité technique paritaire du 22 avril 2011 portant réorganisation de la délégation générale au développement économique et international.

*Direction des services aux entreprises*

Transformation d'un emploi de technicien territorial en rédacteur et transformation d'un emploi d'ingénieur en attaché.

*Direction du foncier et de l'immobilier*

Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef en attaché.

Délégation générale au développement urbain

*Direction de la planification et des politiques d'agglomération*

Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef classe normale en attaché, transformation d'un emploi d'ingénieur en chef classe normale en administrateur, transformation d'un emploi d'administrateur en ingénieur en chef classe normale, transformation d'un emploi d'ingénieur en attaché.

Direction générale

*Direction*

Transformation d'un emploi d'ingénieur en attaché.

*Direction de la propreté*

Transformation de 2 emplois d'ingénieur en attaché.

*Direction de l'évaluation et de la performance*

Transformation d'un emploi d'ingénieur en attaché, transformation de 2 emplois d'attaché en administrateur.

*Mission coordination territoriale*

Transformation d'un emploi d'attaché en ingénieur.

Délégation générale aux ressources

*Direction des systèmes d'information et de télécommunications*

Transformation d'un emploi de technicien territorial en rédacteur.

## **5° - Suppression d'emploi**

Direction générale

Par délibération n° 2011-2093 du 4 avril 2011 a été créé un emploi de directeur général adjoint, en référence au grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle. Cet emploi est supprimé ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - le transfert de 5 emplois du Comité de bassin d'emploi de Lyon-sud au sein des services de la Communauté urbaine, selon les modalités de l'article 14 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>				
Direction des services aux entreprises	11170079	attaché	chargé de mission	comité technique paritaire du 22 avril 2011
	11170080			
	11170081			
	11170082			
<b>Délégation générale au développement urbain</b>				
Direction de la planification et des politiques d'agglomération	11600502	attaché	chef de projet	comité technique paritaire du 22 avril 2011

b) - la création d'emplois comme suit :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>				
Direction des services aux entreprises	11170083	attaché ou ingénieur	chargé de mission expérimentation/smart city	
<b>Délégation générale au développement urbain</b>				
Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain	11600503	technicien	technicien d'études	
<b>Délégation générale aux ressources</b>				
Service communication interne	11120084	rédacteur	assistant de communication	
Direction des ressources humaines	11200223	attaché	responsable administratif	recrutement sur la base de l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 par référence au cadre d'emplois considéré
	11200224	rédacteur	assistant mission	
	11200225	rédacteur	assistant mission	
	11200226	technicien	assistant mission	
	11200227	technicien	assistant technique	
	11200228	agent de maîtrise	assistant technique	
11200229	adjoint technique 1ère classe	assistant technique		
11200230	adjoint technique 1ère classe	assistant technique		

c) - la création d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité :

Services	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
<b>Délégation générale aux ressources</b>				
Direction de la logistique et des bâtiments	94400219	agent de maîtrise	assistant opérations logistique bâtiment	mise en conformité du grade et de l'emploi
<b>Direction générale</b>				
Direction de la communication	94110006 03110032	attaché attaché	chargé de communication chargé de communication	mise en conformité du grade et de l'emploi

d) - la modification du tableau des effectifs comme suit :

Services	N° de poste	Cadre d'emploi actuel	Nouvel emploi	Nouveau cadre d'emplois	Observations
<b>Délégation générale au développement économique et international</b>					
Direction des ressources et de la performance	02120040	administrateur	chargé de gestion finances	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi, suite comité technique paritaire du 22 avril 2011
Direction des services aux entreprises	06170055	technicien	assistant de communication	rédacteur	mise en conformité du grade et de l'emploi
	98170028	ingénieur	chef de projet	attaché	
Direction du foncier et de l'immobilier	03170037	ingénieur en chef	chargé d'études foncières	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
<b>Délégation générale au développement urbain</b>					
Direction de la planification et des politiques d'agglomération	02120038	ingénieur en chef classe normale	chargé de mission	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
	94600165	ingénieur en chef classe normale	directeur de service	administrateur	
	94600183	administrateur	responsable de service	ingénieur en chef classe normale	
	10600496	ingénieur	chef de projet	attaché	
<b>Direction générale</b>					
Direction	94520531	ingénieur	chargé de coordination	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction de la propreté	02531955	ingénieur	chargé de communication	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
	94530012	ingénieur	chargé de mission	attaché	

Direction de l'évaluation et de la performance	95300043	ingénieur	chargé de mission	attaché	mise en conformité du grade et de l'emploi
	10120080	attaché	chargé de mission	administrateur	
	10120077	attaché	chargé de mission	administrateur	
Mission coordination territoriale	02120035	attaché	chargé de mission	ingénieur	mise en conformité du grade et de l'emploi
<b>Délégation générale aux ressources</b>					
Direction des systèmes d'information et de télécommunications	94600220	technicien territorial	assistant management organisation informatique	rédacteur	mise en conformité du grade et de l'emploi

e) - la suppression d'emploi :

Service	N° de poste	Cadre d'emplois	Emploi	Observations
Direction générale	11120083	ingénieur en chef classe exceptionnelle	directeur général adjoint	

**2° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - comptes 641 110, 641 310, 645 100 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.**